Cumul d'emploi fonction publique

Par Nelson22
Bonjour, Je souhaite savoir si un enseignant titulaire Éducation Nationale qui a une autorisation de cumul d'emploi pour des cours donnés à la faculté : peut il continuer à assurer ses cours en fac pendant les quelques semaines du conge paternité . Merci
Par Pragmatico
BONJOUR

Sujet plus délicat car concerne la fonction publique, qui considère que si vous cessez temporairement votre activité professionnelle pour élever votre enfant, cela concerne toute activité professionnelle.

"Pendant le congé parental "total", seule l'activité professionnelle d'assistant(e) maternel(le) est autorisée".

LIEN

[url=https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-absences-pour-maladie-et-conges-pour-evenements-familiaux/article/le-conge-parental-d-education]https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-absences-pour-maladie-et-conges-pour-evenements-familiaux/article/le-conge-parental-d-education[/url]